LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Luxembourg, le 20 août 2021

**Circulaire n° 4033**

# Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

**Objet :** Examens de carrière pour les employé-e-s communaux/-ales

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le ministère de l'Intérieur organisera une session d'examens de carrière pour les employé-e-s communaux/-ales en date du 1er décembre 2021.

Conditions d'admissibilité :

L'article 38 du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux dispose que pour pouvoir participer à l'examen de sa carrière, l'employé-e doit faire valoir **au moins trois années de service** depuis le début de carrière.

L'employé-e communal-e qui a bénéficié d'un classement dans un autre grade que le grade de début de carrière, est admissible à l'examen de carrière lorsque celui-ci est requis en vue d'un avancement, même si le/la candidat-e ne remplit pas les conditions d'ancienneté requises.

Les **salarié-e-s** au service des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes **ne sont pas concerné-e-s** par les examens en question.

Dossier de candidature :

Les dossiers à soumettre au Service examens et formations devront comporter tous les renseignements et documents nécessaires pour permettre à la commission d'examen compétente d'apprécier si les conditions énoncées aux articles 3 et 38 du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux se trouvent remplies.

A cet effet, les dossiers comporteront notamment les pièces suivantes :

- une copie de l'acte de naissance ;
- une copie du certificat ou diplôme sanctionnant la formation scolaire et, le cas échéant, du certificat sanctionnant des études faites à l'étranger reconnues équivalentes par le ministre ayant dans ses attributions l'Education nationale, respectivement l'Enseignement supérieur et la Formation professionnelle ;
- l'extrait du registre des délibérations du conseil communal portant sur l'engagement de l'agent-e sous le statut de l'employé-e communal-e ;
- le cas échéant, une copie de la décision de classement.

**Le collège des bourgmestre et échevins de la commune, le bureau du syndicat de communes, respectivement le président de l'établissement public placé sous la surveillance des communes dont relèvent les candidat-e-s sont invités à désigner deux personnes appartenant au service du/de la candidat-e et qui sont susceptibles de fournir à la commission d'examen compétente toutes les informations utiles concernant la tâche attribuée au/à la candidat-e concerné-e. Le courrier comportant les coordonnées des personnes désignées est à envoyer à la même adresse que les demandes d'inscription.**

Procédure d'inscription :

Les responsables en charge de la gestion des carrières des agent-e-s sont invités à informer les personnes concernées de l'organisation des examens visés.

Les employé-e-s communaux/ales désirant s'inscrire à un examen de carrière sont prié-e-s de remplir la demande d'inscription jointe en annexe de la présente circulaire et de la remettre **au responsable communal,** qui transmettra la **demande d'inscription,** accompagnée des **dossiers de candidature** des intéressé-e-s au Service examens et formations du ministère de l'Intérieur **pour le 8 octobre 2021 au plus tard** à l'adresse suivante : Ministère de l'Intérieur, Service examens et formations, B.P. 10, L-2010 Luxembourg**.** Passé ce délai, les demandes d'inscription ne pourront plus être prises en considération pour la session du **1er décembre 2021.**

Le Service examens et formations du ministère de l'Intérieur se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire au numéro de téléphone 247-74651.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding

| | |
|---|---|
| LE GOUVERNEMENT<br>DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG<br>Ministère de l'Intérieur<br><br>Direction des affaires communales | Les demandes d'inscription à l'examen de carrière sont à envoyer **pour le 8 octobre 2021 au plus tard** à l'adresse suivante :<br>Ministère de l'Intérieur<br>Service examens et formations<br>B.P. 10<br>L-2010 Luxembourg |

# Demande d'inscription à l'examen de carrière de l'employé communal

Nom et prénom : _____

Groupe d'indemnité : Veuillez cocher svpl.

B1 ☐, C1 ☐, D1 ☐, D2 ☐, D3 ☐

Sous-groupe d'indemnité : _____

Employeur : _____

Service : _____

Supérieur hiérarchique : _____

Description sommaire des tâches : _____

_____

_____

_____

Adresse privée : _____

_____

_____

Adresse e-mail : _____

N° de téléphone : _____

Date d'engagement sous le statut de l'employé communal : _____

Date : _____

Signature du/de la candidat(e) :

Cachet de l'employeur et paraphe du responsable communal: